



COMMUNIQUÉ
Paris, le 20/10/2023

JOYEUX ANNIVERSAIRE : LES RADARS ONT 20 ANS ! ET VOUS, QUE FERIEZ-VOUS AVEC L'ARGENT DES RADARS ?

RENDEZ-VOUS SUR WWW.ENAVOIRPOURMONRADAR.COM POUR DONNER VOTRE AVIS !

La fin de l'année 2023 sera marquée par un anniversaire un peu particulier, que se passeraient bien de « fêter » les 40 millions d'automobilistes » français. Le 27 octobre 2003, près de La Ville du Bois dans l'Essonne, était inauguré par les ministres Nicolas SARKOZY et Gilles DE ROBIEN... le premier radar automatique de France.

À l'occasion de cet « anniversaire », l'association « 40 millions d'automobilistes » met en ligne le site Internet www.enavoirpourmonradar.com et propose aux usagers de la route d'attribuer les recettes financières de 20 ans de répression par les radars automatiques – soit 12,5 milliards d'euros ! – en choisissant parmi une quinzaine de mesures de sécurité routière et de mobilité celles qu'ils souhaiteraient voir mises en œuvre.

12,5 milliards d'euros de contraventions

20 ans après l'implantation du premier radar sur les routes françaises, l'association « 40 millions d'automobilistes » a fait les comptes : près de **4 700 radars** automatiques de toutes sortes disséminés (ou dissimulés) sur les routes françaises ; 15 millions d'infractions à la vitesse verbalisées chaque année ; **8,2 millions de points retirés** des permis de conduire l'an dernier pour des excès de vitesse inférieurs à 20 km/h.

Et alors que **68 %** des Français se disaient favorables aux radars automatiques en 2006, ils étaient **72,4 %** en 2018 à estimer qu'il s'agissait de « pompes à fric ».

Et pour cause : en 20 ans, les radars automatiques français ont engrangé la coquette somme de 12,5 milliards d'euros.

Sans doute n'y aurait-il rien à dire à ce sujet si l'argent des radars était mis au service de la sécurité routière et du bien commun des usagers de la route. Mais à maintes reprises ces 20 dernières années, l'État a démontré sa cupidité bien plus que sa volonté de travailler activement et sérieusement à améliorer la sécurité et l'accès à la mobilité des usagers.

« Dès 2004, des élus parlementaires se sont interrogés sur l'acceptabilité sociale de la manne financière amassée sur le dos des automobilistes avec les radars. On a alors créé un 'Compte d'Affectation spéciale' en 2006, pour retracer les recettes, définir précisément l'utilisation de l'argent et prouver que toutes les sommes reçues de la répression routière servaient bien exclusivement à financer des missions de sécurité routière. Mais au fil des ans, de nombreuses incohérences et opacités ont été dénoncées, notamment par la Cour des Comptes, qui a considéré en 2021 que le CAS ne remplissait pas sa mission : l'objectif de transparence et de lisibilité des recettes et dépenses n'a jamais été atteint et, pire, une partie significative de l'argent des amendes radars ne sert en réalité aucun objectif de sécurité routière (38 %) », relate Philippe NOZIÈRE, président de « 40 millions d'automobilistes ».

Redistribuer l'argent au bénéfice des usagers de la route

Cette situation n'est plus tolérable pour les automobilistes, et se traduit symboliquement à chaque vague de contestation sociale par des dégradations commises sur les radars automatiques, comme en 2013 avec les Bonnets rouges, en 2017 avec les buralistes et en 2018-2019 avec le passage aux 80 km/h puis les Gilets jaunes. Au cours de ces dernières manifestations, jusqu'à 60 % des radars automatiques avaient été dégradés et mis hors d'usage. La contravention émise par le radar est désormais assimilée à un impôt perçu injustement.

« L'une des conditions *sine qua non* pour que le fait de payer une contravention pour un excès de vitesse (et ce d'autant plus s'il s'agit d'un dépassement mineur, de moins de 20 km/h comme c'est le cas pour 95 % des verbalisations) soit tolérable pour les usagers, c'est que l'argent perçu leur soit en quelque sorte « rendu ». Par le biais de la sécurité routière, d'abord, parce que c'est officiellement l'objectif premier des radars. Par le biais de la mobilité ensuite, parce que de nombreuses entraves à la mobilité des usagers motorisés ont été mises en œuvre ces dernières années : on pense avant tout aux ZFE, aux prix des péages d'autoroutes, des carburants... Or, à l'heure actuelle, le compte n'y est pas pour les usagers : les mesures dites de 'sécurité routière' imposées depuis 2013 n'ont fait que démontrer leur inefficacité et trop peu a été accordé aux automobilistes en contrepartie des restrictions de mobilité dont ils sont victimes ; ces derniers payent toujours plus cher le droit de se déplacer avec leur véhicule », détaille Pierre CHASSERAY, délégué général de l'association.

Parodiant la consultation gouvernementale « En avoir pour mes impôts » qui proposait aux contribuables de donner leur avis sur la perception des impôts et l'utilisation qui en est faite par l'État, le site Internet www.enavoirpourmonradar.com invite quant à lui les usagers de la route à s'exprimer sur les dépenses de sécurité routière et de mobilité qu'ils jugent nécessaires pour réduire l'accidentalité routière et améliorer l'accès de tous à l'automobile, à travers des mesures qui pourraient être financées grâce aux contraventions collectées par les radars.

CONTACTS PRESSE :

Lou-Anne GUILBERT, attachée de presse
presse@40ma.net
Tél. : 06 10 07 48 26

Pierre CHASSERAY, délégué général
Tél. : 07 78 21 24 47



www.fil-conducteurs.com



@40MA – 40 millions d'automobilistes
@PChasseray – délégué général



www.40millionsdautomobilistes.com



À propos de « 40 millions d'automobilistes » 40 millions d'automobilistes est une association d'intérêt général, porte-parole des automobilistes raisonnables et défenseur de leurs intérêts. Elle est active tant sur le plan national qu'europpéen. Elle intervient dans l'ensemble des débats de fond liés à l'usage de l'automobile face aux grands enjeux sécuritaires et environnementaux, pour adapter et préserver l'automobilité, facteur indispensable à la croissance économique et à la qualité de vie des ménages.
www.40millionsdautomobilistes.com